

du 23/12/80

Décret n° 80/618/MJ.DGTFP.DFP.22021
portant intégration et nomination de
Monsieur MALANDA Clément Bruno, dans
les cadres de la catégorie A hiérar-
chie I des services techniques (Mines)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

D.B.

DCF.

S. G F

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des services techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif
à la révocation et à la nomination des fonctionnaires de la caté-
gorie A.I. ;
(/u le décret n° 63/81/FP.BE du 26.3.63 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24.2.1967 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.1962 fi-
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79.155 du 4.4.79 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 4536/MEN.DOC du 22 Décembre 1979, du
Directeur de l'Orientation et de la Coopération, transmettant
le dossier de candidature, introduit par l'intéressé.
Vu le décret n° 79-706 du 30-12-79 modifiant la composition
des Membres du Conseil des Ministres ;

//)) E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 69.89
du 3.3.1960 susvisé, Monsieur MALANDA Clément Bruno, né le
28 Septembre 1950 à Brazzaville titulaire du Diplôme d'Ingénieur
en Forage des Sôndes et Exploitation des Gisements de Pétrole et
des Gaz (République Socialiste de Roumanie), est intégré dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques
(Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire indice 710.

.../...

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 23 DECEMBRE 1980

Le Ministre des Mines
et de l'Energie,

Radolphe ADADA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail
et de la Justice,

Le Ministre des Finances,

Victor TAMBA-TAMBA.

Henri LOPES.

AMPLIATIONS :

J O R P 1
DGTF/DFP 3
DFP/BST 1
D.B. 3
D.C.F. 1
MINI.ME 2
D.G.M.E. 2
DOSSIER 3
INTERESS 1
SGCM/BS 2